

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2020

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.619.683, un actif net de D : 1.599.080 et un bénéfice de la période de D : 16.771.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 18,78% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2020
(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	1 273 634	1 699 378	1 445 195
Actions et droits rattachés		35	46	43
Obligations et valeurs assimilées		1 273 599	1 699 332	1 445 152
Placements monétaires et disponibilités		304 100	464 944	367 431
Placements monétaires	5	304 100	464 944	367 431
Disponibilités		-	-	-
Créances d'exploitation	6	41 949	239	996
TOTAL ACTIF		1 619 683	2 164 561	1 813 622
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	3 628	4 572	4 251
Autres créditeurs divers	8	16 975	1 013	1 150
TOTAL PASSIF		20 603	5 585	5 401
ACTIF NET				
Capital	9	1 528 978	2 071 113	1 743 286
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		56 866	68 615	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		13 236	19 248	64 935
ACTIF NET		1 599 080	2 158 976	1 808 221
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 619 683	2 164 561	1 813 622

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2020	Période du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	17 400	21 974	83 928
Revenus des actions		-	-	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 400	21 974	83 926
Revenus des placements monétaires	11	1 711	3 795	16 923
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 111	25 769	100 852
Charges de gestion des placements	12	(4 268)	(5 379)	(20 951)
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 843	20 390	79 901
Autres charges	13	(529)	(659)	(2 824)
Contribution Sociale de Solidarité		(50)	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 264	19 531	76 877
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 028)	(283)	(11 942)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		13 236	19 248	64 935
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 028	283	11 942
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 598	2 255	7 117
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		909	492	3 892
RESULTAT NET DE LA PERIODE		16 771	22 278	87 886

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/01 au 31/03/2020	Période du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	16 771	22 278	87 886
Résultat d'exploitation	14 264	19 531	76 877
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 598	2 255	7 117
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	909	492	3 892
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(225 912)	(115 738)	(532 101)
Souscriptions			
- Capital	42 337	46 129	689 281
- Régularisation des sommes non distribuables	33	39	25 446
- Régularisation des sommes distribuables	1 741	1 795	18 571
Rachats			
- Capital	(258 956)	(157 834)	(1 191 106)
- Régularisation des sommes non distribuables	(229)	(83)	(43 780)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 838)	(5 784)	(30 513)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(209 141)	(93 460)	(444 214)
ACTIF NET			
En début de période	1 808 221	2 252 436	2 252 436
En fin de période	1 599 080	2 158 976	1 808 221
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	29 688	38 565	38 565
En fin de période	25 999	36 589	29 688
VALEUR LIQUIDATIVE	61,505	59,006	60,907
TAUX DE RENDEMENT	0,98%	1,03%	4,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2020, à D : 1.273.634 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	35	0,00%
TPR	9	27	35	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		1 219 812	1 273 599	79,65%
Obligations des sociétés		346 245	359 061	22,45%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	120 000	127 200	7,95%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	30 000	30 807	1,93%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	40 000	40 355	2,52%
BTE 2010 B	600	33 000	33 831	2,12%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	20 000	20 574	1,29%
TL SUB 2016 CAT B TF	90	6 804	6 851	0,43%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	24 000	25 223	1,58%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60%	543	42 441	43 315	2,71%
UIB 2011/1 TR B	500	30 000	30 905	1,93%
Obligations de l'Etat		52 053	54 428	3,40%
Emprunt national 2014-B	1 325	52 053	54 428	3,40%
Bons du Trésor Assimilables		821 514	860 110	53,79%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	100 096	6,26%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 483	66 228	4,14%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 073	142 150	8,89%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	100 447	6,28%
BTA 14/10/2020 5,50%	297	288 416	301 676	18,87%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	95 015	5,94%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	54 498	3,41%
Total		1 219 839	1 273 634	79,65%
Pourcentage par rapport au total des actifs				78,63%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2020 à D : 304.100 contre D : 464.944 au 31.03.2019, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% Actif net
Dépôt à vue	302 759	304 100	19,02%
Amen bank pasteur	302 759	304 100	19,02%
Total général	302 759	304 100	19,02%
Pourcentage par rapport au total des actifs			18,78%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2020 à D : 41.949 contre D : 239 à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	236	993
Ventes titres à encaisser	41 946	-	-
Autres	3	3	3
Total	41 949	239	996

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2020 à D : 3.628 contre D : 4.572 au 31.03.2019 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Montant HT	3 586	4 520	4 202
TVA	682	859	798
Total TTC	4 268	5 379	5 001
Retenue à la source	640	807	750
Net à payer	3 628	4 572	4 251

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2020 à D : 16.975 contre D : 1.013 au 31.03.2019, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	139	183	162
Retenues à la source à payer	640	807	750
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	16 113	-	-
TCL	33	23	38
Contribution sociale de solidarité	50	-	200
Total	16 975	1 013	1 150

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	1 743 286
Nombre de titres	29 688
Nombre d'actionnaires	471

Souscriptions réalisées

Montant	42 337
Nombre de titres émis	721
Nombre d'actionnaires nouveaux	9

Rachats effectués

Montant	(258 956)
Nombre de titres rachetés	(4 410)
Nombre d'actionnaires sortants	(15)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 598
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	909
Régularisation des sommes non distribuables	(196)

Capital au 31-03-2020

Montant	1 528 978
Nombre de titres	25 999
Nombre d'actionnaires	465

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 17.400, pour la période allant du 01.01 au 31.03.2020 contre D : 21.974 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2020	du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
<u>Revenus des actions</u>			
- Dividendes	-	-	2
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- Intérêts	6 860	10 948	39 672
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- Intérêts des BTA et emprunt national	10 540	11 026	44 254
TOTAL	17 400	21 974	83 928

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2020 à D : 1.711 contre D : 3.795 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2019, il représente le montant des intérêts au titre du premier trimestre 2020 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2020	du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	1 343	1 401	5 396
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	-	2 236	10 009
Intérêts des BTCT	368	158	1 518
TOTAL	1 711	3 795	16 923

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2020, à D : 4.268 contre D : 5.379 pour la même période de l'exercice 2019, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du premier trimestre 2020.

	du 01/01 au 31/03/2020	du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
Commission de gestion	4 268	5 379	20 951
TOTAL	4 268	5 379	20 951

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01.01 au 31.03.2020, à D : 529 contre D : 659 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2020	du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
Redevance CMF	427	538	2 095
TCL	50	65	260
Autres	52	56	469
TOTAL	529	659	2 824

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.